



Procès-Verbal n°6 Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du jeu

Réunion du jeudi 4 juin 2026

En visioconférence

Présidence : MROZEK Sébastien ;

Membres présents : BEQUIGNAT Daniel – DONZEL Frédéric – DA CRUZ Manuel – OUNOUGH I Mourad

Excusés : BOURDON Adrien – CHANDELIER Benoit – GRATIAN Julien

Ordre du jour

- Examen de la réserve technique n°9, 10, 11 et 12.

1. Examen réserve technique n°9.

Appel du club de **RIORGES FC** d'une décision de la Commission départementale de l'arbitrage du District de la LOIRE, prise le 30 mars 2026, relative à la rencontre **ES DE VEAUCHE – RIORGES FC – Senior D2 Poule A, du 22 mars 2026**, ayant confirmé le résultat acquis sur le terrain.

Score : 1 – 1 à la fin de la rencontre ; 1 – 1 au moment du dépôt.

Réserve déposée par RIORGES FC, au moment des faits contestés (**PV6a, joint en annexe**).

2. Examen réserve technique n°10.

Appel du club de **ENT.S. ST JEAN BONNEFONDS** d'une décision de la Commission départementale de l'arbitrage du District de la LOIRE, prise le 4 mai 2026, relative à la rencontre **ENT.S. STJEAN BONNEFONDS - O DU MONTCEL - Senior D5 Poule Unique, du 26 avril 2026**, ayant confirmé le résultat acquis sur le terrain.

Score : 3 – 4 à la fin de la rencontre ; 3 – 3 au moment du dépôt.

Réserve déposée à la 48^{ème} minute par ENT.S. STJEAN BONNEFONDS (**PV6b, joint en annexe**).

3. Examen réserve technique n°11.

Appel du club de **SEMNOZ-VIEUGY US** d'une décision de la Commission départementale de l'arbitrage du District de la HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX, prise le 27 avril 2026, relative à la rencontre **SEMNOZ-VIEUGY US – FORON FC, Senior D1 Poule unique** du 26 avril 2026, ayant confirmé le résultat acquis sur le terrain.

Score : 0 – 2 à la fin de la rencontre ; 0 – 1 au moment du dépôt.

Réserve déposée au moment des faits contestés (**PV6c, joint en annexe**).

4. Examen réserve technique n°12.

Match :

FC VEYLE SAÔNE - AS MONTREAL-LA-CLUSE, U15 Régional 2 Poule B, du 3 mai 2026

Score : 2 – 1 à la fin de la rencontre ; 2 – 1 au moment du dépôt.

Réserve déposée par l'AS MONTREAL-LA-CLUSE, à la 80^{ème} + 4 minutes au premier arrêt qui a suivi les faits contestés.

L'ordre du jour n'ayant plus de point à évoquer, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,

Frédéric DONZEL

Le président de la Section Lois du jeu,

Sébastien MROZEK